
Nombre de membres

Séance du mardi 08 décembre 2020

en exercice : 15

L'an deux mille vingt et le huit décembre l'assemblée régulièrement convoquée le 03 décembre 2020, s'est réunie sous la présidence de Antoine ARENA.

Présents : 11

Votants : 13

Sont présents : Antoine ARENA, Bénédicte PAUL, Michel BARDET, Jean-Louis ROUSSELET, Marc GORSKI, Cyrille MEYNIER, Lydie CARLAVAN, Bruno VILLARON, Pierre TEULER, Delphine TURREL, Christian GASSEND

Représentés : Christine HAMOT, Kris HEYNDRICKX

Absents : Jean-Marie MARTIN, Virginie PAGANI

Secrétaire de séance: Bénédicte PAUL

Le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Aucune remarque n'étant faite, le précédent procès-verbal en date du 3 novembre 2020 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Madame Bénédicte PAUL est nommée secrétaire de séance.

1. CHEQUES DEJEUNERS 2021 - DE 2020 084

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal la reconduction des chèques déjeuner pour l'année 2021.

- **Valeur 7.10 € : soit 4.26 € à charge de la Commune et 2.84 € à charge de l'agent**

Monsieur le Maire rappelle les conditions d'attribution :

- 1 chèque déjeuner par agent et par jour de travail effectué.

Les jours d'absence, considérés comme non travaillés (congé maladie, congés annuels, congés RTT) n'ouvrent pas droit aux chèques déjeuner.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, décident la reconduction pour l'année 2021 des chèques déjeuner et autorisent Monsieur le Maire à effectuer la commande.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

2. TRANSFERT DE LA COMPETENCES PLUS A PROVENCE ALPES AGGLOMERATION

Cette délibération est retirée de l'ordre du jour de cette séance. Elle sera reportée pour être votée entre le 1/04/2021 et le 30/06/2021.

3. DECLARATION D'URGENCE CLIMATIQUE - DE 2020 085

Le Maire donne lecture du texte ci-dessous :

De plus en plus de communes et territoires se déclarent, en France et dans le monde, en état d'urgence climatique Pourquoi ?

Ils ont reconnu l'ampleur du problème :

- La concentration de CO² dans l'atmosphère est passée de 280 ppm à plus de 40 ppm ; provoquant l'acidification des océans et le réchauffement climatique par effet de serre. Les températures mondiales ont globalement déjà augmenté de plus d'1 C° depuis l'ère préindustrielle.
- L'exploitation des ressources de la planète au-delà de ses capacités de renouvellement est responsable du changement climatique et de la 6^{ème} extinction de masse avec des conséquences irréversibles qui se

font sentir dans le monde entier : atteinte à la biodiversité, crises sanitaires, crises sociales, conséquences migratoires, conséquences économiques à la suite des phénomènes météorologiques, zones côtières inhabitables, augmentation des conflictualités pour accéder aux ressources se raréfiant.

- La Banque mondiale estime que dans les 30 prochaines années, les migrations climatiques concerneront plus de 140 millions de personnes. Ces changements ne se limitent donc pas simplement à une question de climat, il interroge également l'économie, la sécurité, la santé, notre bien-être et celui des animaux. Il interroge la paix. Pour une part croissante de la population, l'enjeu de conserver une planète habitable est en train de supplanter tous les autres.

Ici dans notre territoire, nous aussi sommes contraints de reconnaître l'ampleur du problème :

- La Méditerranée et les Alpes sont parmi les régions les plus vulnérables au changement climatique. Le GIEC – Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat – qui prévoyait une hausse des températures de 2 à 3 C° en région méditerranéenne à l'horizon 2050, et de 3 à 5 c° à l'horizon 2100, revoit ses prévisions à la hausse, notamment dans les zones montagneuses.
- Les conséquences du dérèglement climatique ont aussi une traduction de plus en plus perceptible dans notre quotidien bas-alpin :
 - Les canicules plus fortes et fréquentes ont des effets préoccupants : pénurie d'eau, dessèchement des terres et impact sur notre agriculture, nos forêts, nos constructions, mouvements de terrains, risques de feux, déséquilibres et réduction drastique de la biodiversité.
 - Les épisodes pluvieux d'intensités nouvelles, les pluies torrentielles destructrices et les inondations associées révèlent les dangers de l'imperméabilisation de nos sols, soulignent les erreurs passées dans les choix d'aménagement et imposent une meilleure gestion locale et globale des eaux pluviales.
 - L'élévation globale des températures questionne la fonte des glaciers hauts alpins et nos infrastructures de tourisme d'hiver. Elle nous impose aussi une transformation de nos pratiques agricoles.

Les ressentis locaux de ces phénomènes globaux sont devenus des réalités quotidiennes. Ces menaces doivent être prises en compte dans les politiques des communes, des intercommunalités et finalement de toutes les collectivités.

Nous, commune de Champtercier, comme les autres collectivités locales, détenons un rôle moteur majeur dans la mise en œuvre de la transition écologique dans nos territoires : nous avons un devoir d'exemplarité. En agissant pour la préservation de notre planète, depuis nos plus humbles gestes jusqu'à des projets écologiquement ambitieux, en facilitant l'action citoyenne, nous encourageons chacun à agir.

Des mesures concrètes, Provence Alpes Agglomération et les communes qui la composent, en ont déjà réalisées ou accompagnées et de nouveaux programmes sont en cours (Voir déclaration d'Urgence Climatique de Provence Alpes Agglomération).

Il est important plus que jamais d'agir ensemble, vite et local ! Pour devenir un catalyseur de l'action en faveur du climat, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- De déclarer l'état d'urgence climatique sur notre territoire reconnaissant que l'atténuation des effets de changement climatique et ses graves conséquences, est une tâche de la plus haute priorité, et une des réponses à la menace qui pèse sur l'Humanité comme sur la Nature.
- D'agir dans toutes nos activités et dans toutes nos politiques publiques en tenant compte de l'impact sur le climat ainsi que sur la durabilité environnementale, sociale et économique des actions que nous engageons.
- D'agir pour le climat en lançant des opérations qui permettent de :
 - Participer à la réduction des Gaz à Effet de Serre, en prenant en compte les rapports du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC),
 - Développer la sobriété énergétique, les énergies renouvelables et notre autonomie alimentaire,
 - Préserver la qualité de l'air, l'eau et la biodiversité,
 - Devenir un territoire en Pleine Santé.

D'acter les projets en prévision :

- o Changement des têtes des lampadaires pour passer à l'éclairage LED
- o Développement des chemins pour faciliter les déplacements doux, tout particulièrement entre les communes
- o Développer le covoiturage
- o Préservation des terrains naturels autant que possible lors des travaux d'urbanisme pour réduire le ruissellement
- o Continuer la réhabilitation de nos bâtiments communaux pour réduire la consommation énergétique
- o D'être vigilant pour que les prochaines constructions soient à la norme RT 2012 – 20 %
- o D'inclure dans les appels d'offre un volet environnemental et d'en faire un facteur primordial
- o De sensibiliser, d'informer et accompagner la population sur les actions communales tout particulièrement à travers le bulletin d'information communal et des actions personnelles de type réhabilitation de bâtiments ou de la construction.
- o De tenir ces engagements tout particulièrement dans la gestion de l'eau, des cours d'eau avec les instances intercommunales qui en ont la gestion.

Nous, le Conseil Municipal de Champtercier, demandons à tous nos partenaires : Département, Région, Etat, communes de l'agglomération, de s'engager dans la même démarche en déclarant l'Etat d'Urgence Climatique et d'agir en ce sens.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

4. DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET PRINCIPAL - DE 2020_086

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'une différence a été observée entre le compte de gestion 2019 du Trésorier et le Compte Administratif 2019 de la commune. Il convient de régulariser cette anomalie avant la clôture de l'exercice 2020 de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
002	Résultat de fonctionnement reporté		1297.61
7067	Redevance. services périscolaires et enseignement		-1297.61
TOTAL :		0.00	0.00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote cette décision modificative en recettes de fonctionnement.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

Au cours de ce conseil ont été adoptées les délibérations DE_2020_084 à DE_2020_086.

La secrétaire de séance
Bénédicte PAUL



Le Maire
Antoine ARENA



MAIRIE DE
CHAMPTERCIER
Alpes de Haute-Provence

